

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL,
TENUE AU SOUS-SOL DU CENTRE BISHOP, SITUÉ AU 190, RUE MAIN, DUDSWELL
LE 29 SEPTEMBRE 2025, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M^{ME} MARIANE PARÉ, MAIRE

Sont présents :

M^{me} Mariane Paré, maire
M. Vincent Dodier, conseiller
M. Réjean Simard, conseiller
M^{me} Domenica Guzzo, conseillère
M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère
M. Réjean Cloutier, conseiller
M. Matthew Dubé, conseiller
M. Réjean Simard, conseiller

Secrétaire d'assemblée :

M^{me} Audrey Mongeau, directrice générale et greffière-trésorière

**CONCOURS ZONE NATURE
RÉSOLUTION 2025 - 131**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a récemment aménagé de nouvelles pistes de vélo de montagne sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite évaluer l'utilisation réelle de ce projet par les résident.e.s de Dudswell;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un concours incitatif est un moyen convivial et efficace pour recueillir des données tout en encourageant la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une contribution de La Place 112 sous forme de cartes-cadeaux à offrir en prix ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise l'organisation du concours intitulé « Avez-vous testé les nouvelles pistes de vélo ? » selon les modalités annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Donné à Dudswell, le 29 septembre 2025



Audrey Mongeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Règlements du concours « Sondage – Zone Nature : piste de vélo de montagne »

1. Organisateur

Le concours est organisé par la Municipalité de Dudswell.

2. Admissibilité

Le concours est ouvert à toutes les personnes résidant à Dudswell et âgées de 18 ans et plus. Les employés de la Municipalité et les membres de leur famille immédiate ne sont pas admissibles.

3. Comment participer

Pour participer, il suffit de répondre au sondage publié sur le site Web de la Municipalité municipalitededudswell.ca, le site de Zone Nature zone-nature.com ou leurs pages Facebook officielles :

- <https://www.facebook.com/dudswell>
- <https://www.facebook.com/zonenaturedudswell/>

Chaque participant ne peut remplir le sondage qu'une seule fois.

4. Durée du concours

Le concours débute au mois d'octobre et se termine le 6 novembre à 23h59.

5. Prix

Trois (3) cartes-cadeaux d'une valeur de 25 \$ chacune seront tirées au hasard parmi les participants. Les cartes-cadeaux n'ont pas de date d'expiration et ne sont pas monnayables.

6. Tirage et attribution des prix

Le tirage aura lieu le 12 novembre. Les personnes gagnantes seront contactées via leurs coordonnées fournies dans le sondage. Les noms des gagnants seront annoncés sur la page Facebook de la Municipalité.

7. Collecte et utilisation des renseignements personnels

La participation au concours nécessite la collecte de certains renseignements personnels (nom, prénom, adresse courriel et numéro de téléphone). Ces informations sont recueillies uniquement dans le cadre du présent concours afin de :

- Confirmer l'admissibilité;
- Effectuer le tirage;
- Communiquer avec les gagnants.

Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Loi 25), ces informations demeureront confidentielles et seront détruites après la fin du concours, une fois les objectifs atteints.

Certaines données quantitatives et qualitatives peuvent être transmises, de façon confidentielle, aux partenaires de Zone Nature afin de leur permettre d'évaluer la participation et l'utilisation des pistes de vélo de montagne.

8. Facebook

Ce concours n'est ni géré, ni commandité, ni parrainé par Facebook. Les renseignements fournis sont transmis uniquement à la Municipalité de Dudswell.

9. Acceptation

La participation à ce concours implique l'acceptation des présents règlements.